



Appel à candidature :

**Réalisation d'une campagne de promotion et d'information
visant à valoriser les pommes de terre
vendues sur le marché du frais en France et en Italie**

Annonceurs : CNIPT – Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre – 43-45 rue de Naples, 75008 PARIS – France

UNAPA – Union nationale des associations de producteurs de pommes de terre- Via Ticino, n. 14 – 00198 Rome - Italie

Objet du marché : L'annonceur réalise une mise en compétition ayant pour objet la réalisation d'une campagne de promotion et d'information en faveur des pommes de terre vendues sur le marché du frais (non transformées) en France et en Italie.

Durée du marché : Trois ans : 2022, 2023, 2024.

Caractéristiques principales : Conception et réalisation d'une campagne de promotion et d'information multi-financeurs et multi-marchés, visant à communiquer sur le mode de production durable des pommes de terre européennes et l'impact de la filière sur l'environnement et le changement climatique. Les leviers à activer pour cette campagne d'information grand public sont les relations presse, le digital (réseaux sociaux, site internet) et l'évènementiel (présence lors de grands évènements agricoles grand public).

Nombre limite de candidats pouvant être admis à présenter une offre : Quatre maximum.

Date limite et lieu de réception des candidatures : 15 janvier 2021 à 17h00.

- Les candidatures seront transmises, en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre remise d'un accusé de réception au CNIPT – à l'attention de Mme Laure Payrastra – 43,45 rue de Naples – 75008 PARIS – France.
- Il sera indiqué, sur l'enveloppe, la mention suivante : « Appel à candidature / campagne européenne »
- Tout dossier de candidature reçu après cette date (par courrier simple, par courrier avec AR, par chrono, par coursier ou par tout autre moyen) ne sera pas pris en compte par le CNIPT. L'agence devra s'assurer de la bonne remise du dossier de candidature avant cette date limite.

Conditions de la compétition :

1. Cette campagne fera l'objet d'une demande de cofinancement européen. Les délais d'instruction par l'Europe doivent permettre d'obtenir une réponse aux alentours de novembre 2021. L'agence retenue devra s'engager à maintenir son offre jusqu'à cette date, et aucun

contrat ne devra être signé avant cette date. En cas de refus de cofinancement par l'Union Européenne, l'appel d'offres sera déclaré caduc.

2. Cette mise en compétition n'est pas rémunérée : aucune indemnisation n'a été prévue pour les sociétés admises à présenter une offre et dont l'offre n'a pas été retenue. Une indemnité de 2500 EUR TTC sera versée à la seule agence gagnante en cas de refus de cofinancement par l'UE.
3. Les études et informations contenues dans le cahier des charges remis aux candidats sélectionnés devront rester strictement confidentielles et ne pas être utilisées par les agences pour d'autres clients en raison du caractère institutionnel de ces données.
4. Les agences souhaitant proposer leur candidature doivent impérativement disposer d'un relais sur chacun des marchés visés (France, Italie) : bureau, filiale, correspondant.
5. Les candidats admis à présenter une offre devront proposer une recommandation détaillée globale et par pays, et la présenter.
6. La recommandation, proposée par les agences retenues pour la 2^{ème} phase de l'appel à candidature, devra comporter les éléments suivants :
 - Une analyse stratégique
 - Une recommandation créative sur les axes et thèmes répondant aux problématiques
 - Un plan d'action détaillé par pays
 - Proposer un rétro planning pour la mise en œuvre des campagnes
 - Proposer un devis détaillé, présenté en euros HT, respectant le cadre budgétaire imparti
 - Proposer des objectifs quantifiables pour les actions mises en œuvre
7. La recommandation devra être proposée en français ET en anglais
8. Si l'agence estime gérer un budget d'un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, un accord préalable autorisant l'agence à concourir devra être donné par l'annonceur. Au cas où l'agence serait retenue, un accord préalable sera également nécessaire avant d'accepter un budget pour un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt.
9. Les créations de l'agence retenue sont, après rémunération du travail effectué, propriété des annonceurs, sans limitation de temps et de lieu, et pour l'utilisation à travers toute technique de communication et tout média.
10. Les annonceurs se réservent le droit d'utiliser les concepts et les créations (visuels, logos, slogan, nom de domaine), dans le cadre de toutes ses campagnes et de ses structures collectives sans limitation de durée et en Europe uniquement.
11. Le budget global pour la campagne, honoraires inclus, est de 4 500 000 EUR HT pour les 3 ans, cofinancement de l'Europe inclus.
12. Le montant des honoraires couvre la rémunération de la réflexion, de la création, la mise en œuvre de la campagne et le suivi administratif ainsi que l'ensemble des autres prestations demandées à l'agence dont les évolutions éventuelles demandées par les annonceurs.
13. Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé et la signature d'un contrat cadre entre les annonceurs et l'agence retenue.
14. L'agence fera l'objet d'un contrat.

Justifications obligatoires à produire par les candidats (pièces à fournir en anglais en français) :

- Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées ci-dessus.

- Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, spécifiant la liste des budgets d'opérateur du même secteur et / ou d'un secteur ou organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt avec les filières viande.

- Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales de leur pays;

b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

- La liste des principales références acquises, au cours des 3 dernières années pour des opérations comparables multi pays (secteur alimentaire, communication collective et/ou institutionnelle) en indiquant l'objectif, le montant et la durée des prestations.

- La présentation de l'agence et de son organisation interne.

- Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation générale.

- La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet.

- La justification de la connaissance des marchés européens, et en particulier ceux visés par le marché.

- La présentation des agences « locales » / bureaux qui interviendront sur le projet pour chacun des pays concernés par le projet avec le détail de l'équipe qui serait en charge du projet.

Ces éléments doivent permettre aux annonceurs de se faire une idée de la bonne adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences.

Critère de sélection des candidatures (sur 100 points) :

- Pertinence des références présentées dans le secteur alimentaire, la communication collective et/ou institutionnelle 20 points

- Connaissance des marchés européens visés et implantation 20 points

- Expertise de l'agence sur les problématiques environnementales dans le domaine agricole et sur des projets de sensibilisation du grand public 20 points

- Capacité de l'agence à convaincre de son expérience en suivi et coordination de projet multi pays 20 points

- Niveau d'expérience de l'équipe dédiée au sujet 20 points

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de :
Laure PAYRASTRE

E-mail : lpayrastre@cnipt.com

Tel : 01 44 69 42 10

Remise du cahier des charges aux agences admises à concourir : vendredi 22 janvier 2021 (à confirmer).

Brief oral des agences en compétition :

vendredi 22 janvier 2021 entre 09h et 13h (à confirmer).

Audition des agences : 24 février 2021 (à confirmer)

Date de publication sur le site Internet du CNIPT : 18 décembre 2020

Competitive bidding notice:

Design and implementation of a promotion campaign in support of fresh potatoes in France and Italy

Tenderers: CNIPT – French office of fresh potatoes – 43-45 rue de Naples, 75008 PARIS – France
UNAPA – Italian union of potato producers - Via Ticino, n. 14 – 00198 Rome – Italy

Purpose of the transaction: The purpose of this tender is to appoint an agency to implement a potato promotion campaign across the French and Italian markets.

Period of transaction: Three years: 2022, 2023, 2024.

Principal characteristics: Design and implementation of a promotion campaign, financed by multiple organisations, across multiple markets, aimed at communicating the sustainable production of European potatoes and the impact of the sector on the environment and climate change. The information campaign targets the consumers. The levers to be activated for this campaign are:

- PR
- Social media and website
- BtoC events (participation in major agricultural events)

Maximum number of applicants accepted for the bid process: Four.

Latest date and place for bid submissions: January, the 15th at 17:00.

- Tender applications are to be sent by registered post with acknowledgement of receipt or hand-delivered in return for a receipt to CNIPT, Mme PAYRASTRE, 43,45 rue de Naples – 75008 PARIS – France.
- Envelopes should be marked: “Appel à candidature / campagne européenne” (Call for bids / European campaign)
- Any application received after this date (whether by standard post, registered post, express post, courier or any other means) will not be taken into account by CNIPT. The agency should ensure that its application is successfully delivered before the closing date for acceptance.

Tender conditions:

1. This tender exercise will form the subject of a request for European joint financing. The lead time involved in national and European consultations does not allow for a firm and definitive response before November 2021. The winning applicant has to undertake to maintain their bid validity until that date, and it will not be possible to sign a contract before that date. Should financing by the European Union fall through, the tender exercise shall be declared null and void.
2. This tender exercise is unremunerated: no financial compensation is provided to applicants.

A compensation (2500 EUR TTC) will be paid to the one successful agency in case EU refuses to finance the project.

3. All analyses and information contained in the instruction booklet given to the selected applicants are to be treated as strictly confidential, and by reason of the institutional nature of the data they may not be used for other clients.
4. It is a precondition that all agencies wishing to apply for this tender must have access to an office, branch or nominated partner in each market (France and Italy).
5. The selected applicants are required to present detailed recommendations, both general and by individual country.
6. Proposals by agencies selected for the 2nd phase of the call for application, should cover the following aspects:
 - Strategic analysis
 - Creative proposals addressing the campaign objectives
 - A detailed action plan by country
 - Proposed timeline for campaign implementation
 - Suggested detailed cost estimate excluding VAT drawn up in Euros within the budget framework
 - Suggested quantifiable KPIs for each element of the campaign
7. The agency proposal must be submitted in English AND in French.
8. If the applicant is already managing a campaign from an operator in the same sector or from a sector or entity that might give rise to a conflict of interest, that operator or entity must give advance agreement for the applicant to take part in this tender. If this applicant is selected, advance agreement is also required before accepting any future campaigns from an operator in the same sector or from a sector or entity that might give rise to a conflict of interest.
9. Once the creative work by the selected applicant has been agreed and paid for it becomes the property of the tenderers without limitation as to time or place, and this includes use for all communication methods and media channels.
10. The tenderers reserve the right to make use of creative concepts (visuals, logos, slogans and domain names) within the context of their other campaigns and/or by their collective bodies without limitation as to time within the EU.
11. The total budget for the campaign, including fees, is 4.500.000 EUR (VAT excluded) for the three years, including European co-funding.
12. The agency fees cover payment for the strategic creative work, the campaign implementation and administration and all other services requested by the tenderers during the duration of the campaign, including any requested developments.
13. Expenditure may not be incurred until a detailed quote and framework contract have been signed between the tenderers and the selected agency.
14. The selected agency will be required to sign a contract.

Mandatory documents to be submitted by applicants (in English and in French):

- A dated, signed application letter accepting the tender conditions outlined above.
- A duly dated, signed sworn statement by the applicant declaring any possible conflicts of interest arising from work being carried out for an operator in the meat sector and listing budgets by operator.
- A sworn statement from one or all applicants (in case of a joint application), duly dated and signed by applicants to declare that:
 - a) they have met all tax and social contribution obligations for their country;
 - b) they have not, during the last five years, been subject to a conviction recorded on bulletin no. 2 of police records for offences referenced in articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 and L 125-3 of French labour legislation or of a comparable procedure under foreign law;

- c) they are not in compulsory liquidation as defined in article L. 620-1 of French trade legislation or of a comparable procedure under foreign law;
- d) they have not declared personal bankruptcy as defined in article L. 625-2 of French trade legislation or a comparable procedure under foreign law;
- e) they are not in receivership as defined in article L. 620-1 of French trade legislation or of a comparable procedure under foreign law, without evidence of permission to continue in operation for the expected duration of the transaction in question.

- A list of primary references obtained over the past three years in comparable multinational operations (food sector, collective and/or institutional public relations) showing the purpose, amount and duration of services rendered.

- An overview of the agency and its internal structure.

- The name and level of experience of the person in charge of overall coordination of the services.

- Detailed overview of the team in charge of the project.

- Evidence of knowledge of European markets, particularly those targeted in this exercise.

- An overview of the local companies/offices to be involved in the project in each of the countries concerned, with details of the teams who will take charge of the project.

This information should give the tenderers a fair idea of the match between their needs and the agencies' offers.

Criteria for selection of applications (out of 100 points)

- Relevance of references provided to the food industry, collective and/or institutional public relations 20 points

- Knowledge of European target markets 20 points

- Expertise on environmental issues in the agricultural sector and on projects to raise awareness among consumers 20 points

- Evidence of experience in undertaking and coordinating multinational projects 20 points

- Level of experience of the team allocated to the project 20 points

For administrative and/or technical queries, please contact: Laure Payrastre

Email: lpayrastre@cnipt.com

Tel. +33 (0)1 44 69 42 10

Specifications to be provided to the agencies selected for the competitive process: on Friday, the 22th of January 2021 (to be confirmed)

Verbal briefing for the four selected agencies:

on Friday, the 22th of January 2021, from 9 AM to 1 PM (to be confirmed)

Presentations by agencies: February, the 24th 2021 (to be confirmed)

Date of publication on CNIPT website: December, the 18th 2020